

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 148 (2003)
Heft: 3

Vereinsnachrichten: SOG : Schweizerische Offiziersgesellschaft = SSO : Société suisse des officiers = SSU : Societa svizzera degli ufficiali

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

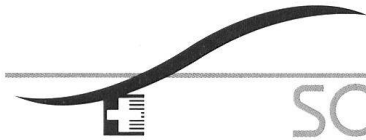
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



SOG
SCHWEIZERISCHE OFFIZIERGESELLSCHAFT

SSO
SOCIÉTÉ SUISSE DES OFFICIERS

SSU
SOCIETÀ SVIZZERA DEGLI UFFICIALI

Campagne de votation

Le référendum contre la Loi fédérale sur l'armée et l'administration militaire et la Loi fédérale sur la protection de la population et la protection civile a abouti. Lors de la votation du 18 mai 2003, le peuple se prononcera sur les deux projets. Le 8 mars 2003, la Conférence des présidents de la SSO décidera de son mot d'ordre.

Les deux projets politico-sécuritaires forment un tout. La révision de la Loi militaire et la nouvelle Loi sur la protection de la population se basent sur le Rapport de politique de sécurité 2000, sur les risques et les dangers actuels. Le troisième projet politico-sécuritaire, notamment le réexamen du système de sûreté intérieure de la Suisse, n'a malheureusement pas été réalisé dans les délais, mais cela ne rend pourtant pas moins urgent les deux projets de réforme. Au contraire!

Les textes des deux lois ont été esquissés simultanément et de manière coordonnée. Ils ont été traités par les Chambres fédérales au cours de la même session et ont été approuvés à la même date. Le 18 mai prochain, ils doivent donc passer ensemble devant le peuple pour éviter qu'ils ne se perdent dans le flot des objets soumis à votation. Il incombe surtout aux organisations de milice de s'engager activement dans la campagne, afin que ces deux importants projets de réforme ne soient pas retardés.

L'engagement de la SSO

La Conférence des présidents avait compté avec le ré-

férendum. Déjà lors de sa séance du 7 décembre 2002, elle avait proposé une gamme d'actions en vue de l'imminente campagne de votation, entre autres des séminaires d'information à l'attention de tous les officiers qui participeront activement à la campagne et qui sont engagés en faveur des deux projets de réforme. Tous les présidents des sections membres de la SSO ont reçu en temps utile les dates et les programmes détaillés des quatre séminaires décentralisés.

Ce n'est pas seulement pour des raisons géographiques que les séminaires ont eu lieu à quatre endroits différents (Winterthur, Lausanne, Aarau et Flüelen), mais surtout pour tenir compte des aspects particuliers des différentes régions. Le citoyen veut être informé sur les conséquences de la réforme dans sa région. Les argumentaires en ont tenu compte. Le canton des Grisons, par exemple, a une relation particulière avec les institutions de l'armée et de la protection civile, à cause des engagements lors du *World Economic Forum (WEF)* ou à cause de l'aide apportée aux communes sinistrées lors de catastrophes naturelles.

Pour la campagne en faveur des réformes de l'armée, un

grand nombre de sociétés d'officiers peuvent se servir, une fois encore, des structures utilisées lors de la votation contre l'initiative de redistribution en novembre 2000, de la votation sur la révision partielle de la Loi militaire en juin 2001 et contre les deux initiatives du GSsA en décembre 2001. La SSO a invité à ses séminaires les parlementaires prêts à s'engager en public en faveur des deux projets de réforme.

Il faut informer

En même temps que les secrétariats cantonaux du Parti radical démocratique, les sociétés d'officiers s'engagent sur le plan cantonal et régional, en coopération avec nombre de parlementaires. On attend en premier lieu des officiers engagés dans la campagne des connaissances solides dans le domaine militaire, mais aussi de bonnes notions sur les bases fondamentales de la protection de la population. Ils doivent éviter des escarmouches politiques, mais mettre surtout en évidence la plus-value de la nouvelle armée.

En se basant sur leurs expériences pratiques, ils peuvent montrer pourquoi il faut prolonger la durée des écoles de recrues, ce que signifie l'ins-



truction en formation, quelles améliorations peuvent être apportées à la formation des militaires de milice par les formations d'application, pourquoi il est si important pour les cadres que l'accent soit mis sur la conduite plutôt que sur l'instruction, de quelle façon ils ont profité des stages de formation d'état-major général, comment il faut établir une coopération efficace entre les régions territoriales et les autorités cantonales.

Beaucoup d'officiers ont participé à des opérations réelles, lors de catastrophes, d'engagements subsidiaires ou de promotion de la paix. C'est le moment d'en parler, d'en informer le public qui veut connaître les faits réels, qui a besoin de ces informations. Les officiers doivent aussi dire clairement ce qu'ils attendent de l'Armée XXI, mentionner les points à améliorer. Ces points faibles ne seront pourtant pas améliorés si l'on rejette la Loi militaire. Il faut profiter des chantiers encore ouverts pour donner un contenu à l'armée, «organisation en train d'apprendre». Ces idées et ces vues doivent être communiquées clairement. Un engagement avec les parlementaires est une très bonne opportunité!

Ce sont les représentants des organisations de milice qui doivent se demander quelle contribution ils ont l'intention d'apporter à long terme, afin que l'armée soit bien ancrée dans la population. La durée du service militaire est plus courte, l'armée devient toujours plus petite et le nombre des actifs est à l'avenant. Il est donc toujours plus important que les militaires gardent un bon souvenir de cette période de leur vie. Une instruction et une conduite crédibles, un climat de bonne camaraderie dans les écoles et les formations y contribueront beaucoup.

Des argumentaires différenciés

Pour cette campagne, il faut disposer d'argumentaires; préparés par la SSO, ils devraient être disponibles lors de la parution de cet article. Il est important qu'il y ait des débats différenciés, ce qui implique une bonne connaissance des objections du comité référendaire. Nous attendons toujours leur modèle d'armée, car l'Armée 95 ou l'Armée 61 ne peuvent pas véritablement être considérées comme des options pour le XXI^e siècle. On ne peut pas utiliser les mêmes argumen-

taires dans toutes les régions du pays. Ils doivent être adaptés aux conditions particulières des différentes régions: c'est au niveau des cantons qu'il faut s'en occuper.

Il faudra surtout mettre en évidence les articles de la Loi militaire et de la Loi sur l'organisation militaire, qui constituent une amélioration véritable de la condition du personnel de milice. Cela a été possible grâce à l'engagement du Conseil national et du Conseil aux Etats, mais surtout grâce à la ténacité de la SSO et d'autres organisations de milice. Ce sont des points qui offrent des possibilités pour les lettres de lecteurs.

Le Comité central de la SSO a adopté le mot d'ordre à l'unanimité. Il a l'intention de s'engager afin que la réforme de l'armée soit réalisée. Un grand nombre de présidents des sections de la SSO se sont aussi prononcés clairement en faveur des réformes, lors des deux dernières conférences régionales et de la Conférence des présidents des sociétés des armes et des services, en janvier et en février 2003.